



## PROCES VERBAL

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 JANVIER 2026

#### Présents :

Bureau de l'Amicale : Bernard GRELET, Fabienne GOUIN, Pascal THEVENOT

Absent : Jérôme FISCHER

Sections : Thierry COLLETTE (Tennis de table), Olivier CASTEL (Handisport), Amélie DANNION (Athlétisme + Badminton), Fabrice TRAVERS (Football), Audrey KEKENER (Hand + Ecole du sport), Gérard LHOPITEAU (Randonnée), Richard MACE (Body + Boxe), Mélyssa TEIXEIRA (Roller), Richard CAILLAUD (Body), Danièle BOMMER (GV), Yohan BOREL (Aïki-Taï-Dô), Pascal THEVENOT (Basket), Jérôme RASSINEUX (Volleyball)

Absents : Capoeira, Tir à l'arc, Tennis, Yoga

QUORUM : 51

NOMBRE DE VOIX DES PRESENTS : 84

QUORUM ATTEINT

#### Ordre du jour :

- Modification des statuts

Le Président ouvre la séance en présentant ses vœux à l'assemblée, et leur transmet les vœux des institutionnels (Monsieur Kasbarian député, Monsieur Ledorven Président du Département, Monsieur Lemoine Président de la Communauté de communes, Monsieur Léna Proviseur du Lycée J. Baker).

Le Président donne les raisons qui amènent à modifier et simplifier l'article 1 des statuts de l'association (Titre de l'association).

Plusieurs problèmes sont intervenus depuis 2 ans sur la concordance du titre de l'Amicale et des identités bancaires des sections. Les systèmes numériques de contrôle refusent notre appellation avec l'identification bancaire :

- 3 cas avec « Hello Asso »,
- 1 cas avec les Pass'sports (boxe à la rentrée 2026).

Le titre de notre association « Amicale des Anciens Elèves des Ecoles de Garçons d'Epernon » devant obsolète au fil du temps, il est genré et la représentation d'anciens élèves des écoles d'Epernon est devenu minoritaire.

L'article 1 et l'article 17 sont modifiés comme suit :

**« Article 1 – OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION**

L'association **AMICALE D'EPERNON**, fondée en 1907 a pour objet la pratique et le développement de l'éducation physique, des sports, des loisirs et activités culturelles, ainsi que la pratique des activités physiques et sportives pour toutes personne en situation de handicap moteur et/ou sensoriel et/ou mental ou psychique.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège au Stage du Closelot, 1 route de Gallardon – 28230 EPERNON

Elle se réserve le droit de créer des sections locales partageant les mêmes disciplines et poursuivant les mêmes objectifs.

Ces sections locales auront leur autonomie financière. Elles seront libres en cas de désaccord, de quitter l'Amicale d'Epernon, tout comme l'Amicale pourra se séparer de ses sections locales. »

**« Article 17**

Les statuts et les règlements intérieurs ainsi que les modifications qui peuvent y être apportés seront communiqués au Service Départemental représentant le ministère chargé des sports, dans le mois qui suit leur adoption en Assemblée Générale.

Les présents statuts ont été adoptés en Assemblée Générale tenue à Epernon le 04 décembre 1968, puis modifiés en :

- Assemblée Générale Extraordinaire le 03 juin 1980,
- Assemblée Générale Extraordinaire le 23 juin 1982,
- Assemblée Générale Extraordinaire le 19 mars 1999,
- Assemblée Générale Extraordinaire le 18 novembre 2011,
- Assemblée Générale Extraordinaire le 20 janvier 2017,
- Assemblée Générale Extraordinaire le 1<sup>er</sup> février 2019
- Assemblée Générale Extraordinaire le 16 janvier 2026. »

**Le Président**

Bernard GRELET



**La Secrétaire**

Fabienne GOUIN

